

AVIS DE REUNION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Conformément à l'article L.19 du code électoral, la commission de contrôle chargée de contrôler à posteriori les inscriptions et radiations traitées et validées par le maire doit se réunir entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour précédant le 1^{er} tour des élections présidentielles.

Ainsi, elle se réunira en séance publique le :

Jeudi 17 mars 2022 à 11 heures

Petite salle du 1^{er} étage de la médiathèque

L'ordre du jour sera le suivant :

- **Examen de la régularité des inscriptions et des radiations validées par le maire depuis la dernière commission de contrôle du 27 mai 2021.**

Composition de la commission suivant arrêté préfectoral du 3 février 2021 :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Moïse VALERIO	Philippe ROUZOUL
Guy GUIRAUD	Michelle JUIN PENSEC
Jean MASI	Didier MEDA
Jérémie LAMPE	Gilles GONZALEZ
Stéphane CHADOURNE	Guy BONNAFOUS